



Comité Social d'Administration Local

10 avril 2026

Déclaration liminaire CGT

Monsieur le Président,

L'actualité internationale est très dense, dramatique et anxiogène. L'escalade de la violence s'amplifie. Depuis le début de la seconde mandature de Trump, la situation géopolitique s'aggrave et ce de façon très inquiétante. En Iran, depuis le début des attaques, on déplore près de 20 000 blessés et 1900 personnes tuées dont des enfants dans une école victimes d'un missile guidé par l'IA. Cela montre la dangerosité et les limites de l'IA quand elle est mal conçue, mal utilisée ou piratée... A l'heure où les usages de l'IA se multiplient à grande vitesse, au sein même de la DGFIP, leur utilisation soulève de nombreuses interrogations ayant trait notamment à l'éthique, au respect de la réglementation sur l'utilisation des données à caractère personnel, à l'exercice de nos métiers et à nos conditions de travail associées, ou encore à l'impact sur l'environnement. La CGT Finances Publiques 62 réaffirme la nécessité de réaliser une étude d'impacts de l'intelligence artificielle à tout niveau.

En France, ce nouveau conflit a des conséquences que le Gouvernement n'avait pas anticipées. L'envol du cours du pétrole, alors même que les réserves subsistent sur notre territoire, a de fortes conséquences pour les citoyennes et les citoyens. C'est d'ailleurs à ce titre que nous réitérons notre demande d'octroi de jours de télétravail supplémentaires (**la mise en application de l'article 17 du protocole télétravail Fonction Publique (télétravail exceptionnel)**) aux agent-es qui le souhaitent pour les protéger de la crise inflationniste.

Rappelons que les agentes et agents ont subi des mesures précarisantes à savoir : l'absence totale de revalorisation du point d'indice en 2026 alors que le traitement indiciaire minimum de la fonction publique passe en dessous du seuil légal qu'est le SMIC. Ensuite, depuis le 1er mars 2025, les trois premiers mois de congé maladie ordinaire ne sont plus indemnisés qu'à 90 % du traitement contre 100 % auparavant. Le jour de carence demeure. Si tout cela ne suffisait pas, cette année, la Direction Générale innove en matière d'emploi : nous sommes passés d'un TAGERFIP à un référentiel d'emplois en équivalent temps plein (ETP)... Ce référentiel d'emplois en ETP est calculé à partir de "critères de charges, d'enjeux et d'environnement". Il est donc établi en tenant compte du nombre d'habitants et de la richesse économique du territoire. Il changera tous les ans. Il sera en perpétuelle évolution, comment dès lors faire des comparaisons ou des prévisions ? Il rendra juste les suppressions plus inaperçues.

La CGT Finances Publiques 62 exige plus de transparence et de réels points de comparaisons possibles avec la communication d'un état des lieux des services selon les nouvelles modalités.

Si l'on devait résumer la situation dans la fonction publique d'État, comme à la DGFIP : moins de personnels, des salaires gelés, des charges en hausse, des restructurations incessantes, un manque de visibilité et une instabilité permanente...

Le résultat est inévitable : dégradation des conditions de travail, épuisement professionnel, perte de sens, démissions silencieuses, difficultés de recrutement qui s'aggravent d'année en année, suicides et tentatives de suicides qui se multiplient, etc

Quand la DGFIP va-t-elle en tirer des conséquences et cesser les destructions d'emplois, les restructurations incessantes et de la dégradation des conditions de travail des ses agent-es afin de pouvoir s'épanouir professionnellement et pouvoir travailler sereinement ?

La CGT Finances Publiques 62 exige une vraie réponse salariale, une autre politique de l'emploi public, la reconstruction des grilles, le rétablissement des droits et garanties des agent-es et le rétablissement des organes de représentation des agent-es (CHST, CAP locales).

Mais Bercy n'est pas dans le même axe, en effet, après le raz de marée de protestations des collègues, des contribuables et des élus suscité par l'annonce mi novembre de la mise à jour automatique des éléments de confort, on aurait pu se dire que le projet allait finir dans la benne des fausses bonnes idées de la DGFIP, déjà bien pleine.

Au-delà de la profonde injustice de la méthode, la vague de questions qu'a engendrée cette simple annonce dans les SDIF montre à quel point les craintes de la CGT Finances publiques étaient justifiées quant au surplus de travail qu'allait générer cette mise à jour.

Pourtant la Direction générale persiste et signe, elle tente juste de diviser pour transformer le raz de marée national en vagues locales en passant la réforme au niveau des communes ou des EPCI. Mais les conséquences dans les services seront potentiellement les mêmes.

La note du 27 février 2026 précise que l'opération devra être conduite après les élections municipales. Qu'en est-il pour la DDFIP du Pas-de-Calais ? Aucun élément à ce sujet n'a été abordé ! Le Pas-de-Calais choisirait-elle de ne pas appliquer Vous l'aurez compris, pour la CGT Finances publiques, ce n'est ni la bonne mesure, ni la bonne méthode !

Avec les agent-es, nous ne voulons pas de mauvais palliatifs au manque de personnels, nous voulons des recrutements à hauteur des besoins des services pour permettre d'exécuter les missions, et dans de bonnes conditions de travail et éviter de continuer à dégrader les conditions de travail de collègues déjà en souffrance et au bord de l'implosion.

La CGT Finances Publiques 62 exige une réforme en profondeur de la taxe foncière, pour plus de justice fiscale et avec les moyens nécessaires pour la mettre en œuvre.

La CGT Finances Publiques 62 revendique des services de proximités, dotés des personnels et des outils nécessaires à la bonne réalisation de leurs missions, dont l'accueil des contribuables, dans de bonnes conditions de travail plutôt que de tout miser obstinément sur le tout numérique.

Les élus CGT Finances Publiques du Pas-de-Calais

Amandine KOSLOWSKI

Titulaire

Julien ALEKSANDEREK

Suppléant

Romain JOURDAIN

Expert